

# Trisomie 21 : le dépistage qui rassure les mères

**Santé** | Ce test permet d'éviter une amniocentèse pendant la grossesse. Le CHU de Montpellier le propose et l'ouvre à Nîmes.

**C** *a démarre fort* : une cinquantaine de tests par semaine pour Imagenome, compte Haissam Rahil, cytogénéticien dans le laboratoire privé montpelliérain, un des premiers à proposer le DPNI (Dépistage prénatal non-invasif) depuis le printemps. Et 65 tests au total pour les équipes du CHU de Montpellier qui s'est lancé au même moment. Avec, désormais, une collaboration avec le CHU de Nîmes, annoncée il y a quelques jours à Montpellier lors d'une réunion de 400 spécialistes de la question. Le test qui innove ? Le DPNI consiste à analyser, à partir d'un prélèvement sanguin de la femme enceinte, l'ADN du bébé. Pas tout l'ADN : juste la séquence de la trisomie 21. Aujourd'hui, le diagnostic nécessite un prélèvement du liquide amniotique, jamais anodin.

## Femmes à risques

« Avec le DPNI, on propose un dépistage intermédiaire », explique Vincent Gatinois, cytogénéticien au CHU de Montpellier, un des CHU pionniers, avec Clermont-Ferrand, Dijon, Marseille, Nice et l'APHP à Paris.

Le test est proposé aux femmes considérées à risques : s'il est négatif, il n'y a pas d'anomalie, c'est une certitude. Pas besoin d'amniocentèse. S'il est positif, on en proposera une.

Les futurs parents sont demandeurs : « On travaille avec des gynécologues de Perpignan, Marseille, Clermont... ce test va se populariser », prédit Haissam Rahil. « Il fallait y aller », insiste le docteur Franck Pellestor, au CHU.



■ Franck Pellestor, médecin, Vincent Gatinois, cytogénéticien, acteurs du DPNI. Photo B. CAMPELS

Tout n'est pas encore cadré : quand faire le test ? Pour toutes les femmes ? Comment sera-t-il remboursé ? « On attend avec impatience le passage dans la nomenclature », reconnaît Haissam Rahil, qui espère une prise en charge d'ici un an. Dans le privé, une femme débourse 390 €. Dans le public, il est financé par un fonds spécial de l'hôpital.

Vincent Gatinois imagine déjà d'autres indications : « On pourrait l'adapter pour détecter le syndrome de Di George, la myopathie de Duchenne, la mucoviscidose... » Des recherches sont déjà en cours à Montpellier.

**SOPHIE GUIRAUD**  
sguiraud@midilibre.com

## EXAMEN

### Le dispositif actuel

Jusqu'à maintenant, la procédure de dépistage de la trisomie 21 est la suivante : quand le risque de trisomie est supérieur à 1/250 (à partir d'éléments croisés, le dosage des marqueurs sériques dans le sang de la mère et l'examen échographique du fœtus), la femme qui le désire se voit proposer un prélèvement du liquide amniotique. Il permet de valider ou d'infirmier le diagnostic. Il est positif seulement dans un cas sur 100. Le procédé n'est pas sans risque : une femme sur 100 fait une fausse-couche à la suite du prélèvement.